



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Vu la demande de Madame Isabelle Dehennin du 30 janvier 2024 de stationner un camion de déménagement le long de sa propriété à Redu, Lesse 179, du 5 février au 11 février 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à Madame Isabelle Dehennin de stationner un camion de déménagement le long de sa propriété à Redu, Lesse 179, du 5 février au 11 février 2024.

Article 2 : Le demandeur veillera à laisser un passage suffisant aux usagers vers le chemin.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui n'est plus justifiée devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 6 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,


E.DUYCK



La Bourgmestre,


A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be